

Avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) relatif à l'évaluation de la stratégie santé des personnes placées sous main de justice - 8 février 2018

08/02/2018

Par une saisine du 20 juillet 2017 la Direction générale de la santé (DGS) demande avis au Haut Conseil de la santé publique (HCSP) sur « l'évaluabilité de la stratégie santé des personnes placées sous main de justice » mise en place en avril 2017.

« Le HCSP émet 48 propositions en fonction des actions pour chacun des axes du futur programme, du suivi des actions, de la gouvernance, de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, et des perspectives d'évaluation. Par exemple, afin de mieux connaître l'état de santé et de déterminer les besoins en matière de santé des PPSMJ, il est nécessaire de mettre en place des études descriptives sur l'état de santé des personnes en cours de détention et de chercher à identifier l'état de santé des personnes particulièrement vulnérables ; de reproduire l'enquête sur la santé des jeunes relevant de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Pour l'axe relatif à la promotion de la santé, le HCSP propose de poursuivre le programme de promotion de la santé des jeunes pris en charge par la PJJ, en favorisant sa diffusion auprès des unités éducatives de terrain, et la participation des jeunes et des professionnels. En matière d'accès aux soins des personnes détenues le HCSP propose de suivre les taux d'hospitalisations en psychiatrie et pour tentatives de suicide, et le nombre d'établissements pénitentiaires ayant un parcours de soins pour la santé mentale, pour les infections à VIH, pour les hépatites, pour les autres infections sexuellement transmissibles, et pour les soins dentaires. »